



Conditions des *24 heures de la bande dessinée de Lausanne 2014* 1^{ère} édition

Objet de la manifestation

BD-FIL, Festival de bande dessinée de Lausanne et l'école d'arts visuels Ceruleum (Lausanne) sont les organisateurs responsables et communs de la 1^{ère} édition des *24 heures de la bande dessinée de Lausanne*. Cette manifestation - directement et entièrement inspirée de l'invention de Scott Mc Cloud - a pour but de réunir amateurs, étudiants et professionnels de la bande dessinée autour d'un exercice créatif et graphique porté par une contrainte commune. Cet exercice vise, pour chaque participant, à imaginer et réaliser, en **24 heures (du vendredi 23 mai 2014 à 17h30 jusqu'au samedi 24 mai 2014 à 17h30)**, une histoire complète de bande dessinée de 22 pages avec, en sus, une page de couverture et une 4^{ème} page de couverture, soit un total de 24 pages. Cette histoire devra compter un minimum de 88 cases ainsi que respecter et intégrer la contrainte dévoilée au début de la manifestation soit le vendredi 23 mai, à 17h15.

Conditions de participation

La participation aux *24 heures de la bande dessinée de Lausanne* est ouverte à toute personne âgée de 16 ans et plus (âge effectif à l'heure de l'inscription) domiciliée en Suisse ou à l'étranger. Elle peut se faire sur place à l'école *Ceruleum* (nbre de places limité) ou à distance. Chaque mode de participation appelle obligatoirement une inscription préalable (voir sous inscription). Aucune participation sans inscription ne sera acceptée. **L'inscription aux 24 heures de la bande dessinée de Lausanne implique l'acceptation du présent règlement.**

Les organisateurs s'engagent à ne pas divulguer à des tiers les informations personnelles communiquées par les participants.

Catégories de participation possibles

Catégorie Amateurs: pour toute personne dont le travail graphique ou de bande dessinée n'a pas été publié et ne suivant pas d'école d'art.

Catégorie Etudiants: pour toute personne suivant à temps plein des cours dans une école d'art publique ou privée.

Catégorie Professionnels: pour toute personne ayant publié au minimum un album de bande dessinée ou un ouvrage illustré auprès d'un éditeur reconnu en tant que tel; ou ayant publié une autoédition de bande dessinée (récit complet) à plus de 500 exemplaires ou ayant publié, à plusieurs reprises (minimum 3 fois), dans une publication grand public ou spécialisée un récit complet de bande dessinée.

Inscription

L'inscription est uniquement possible via le site www.24heuresbandedessinee.ch

- jusqu'au **mardi 20 mai 2014 à 12h**, pour une participation sur place (nbre de places limité à 25!)

- jusqu'au **mercredi 21 mai 2014 à minuit** pour la participation à distance.

Réalisation

Chaque personne inscrite dans les délais susmentionnés pourra participer au projet. Elle recevra d'ici le **jeudi 22 mai à 12h** au plus tard, un mail lui confirmant sa participation et lui indiquant, dans le cadre d'un mode de participation à distance, les procédures de préparation d'envoi de son travail.

La contrainte du projet sera imaginée par **Lewis Trondheim**, invité d'honneur de BD-FIL 2014 et initiateur/animateur des 24 heures de la bande dessinée à Angoulême depuis 2007. Elle sera dévoilée le **vendredi 23 mai 17h15**, sur place, par mail aux participants inscrits et sur www.24heuresbandedessinee.ch. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de connexion Internet des participants.

Une fois cette contrainte dévoilée chaque participant sera invité à travailler individuellement et librement sur sa création. Le seul but étant qu'il remette le **samedi 24 mai à 17h30 précises**, un récit original de bande dessinée de **22 pages (+ 1 page de couverture du projet + une 4^{ème} de couverture du projet)** comptant un total minimum de **88 cases** (réparties sur l'ensemble des pages), intégrant la dite contrainte et présentant des textes rédigés en français. Aucune autre langue n'est acceptée. Il est libre de réaliser sa création sur papier ou ordinateur, en respectant un format de rendu final A4 vertical ou horizontal. Il peut se faire aider pour la relecture de ses planches ainsi que pour leur scan. **Une aide scénaristique est par ailleurs possible, elle devra néanmoins être précisée sur le projet et à l'occasion de son rendu.**

Remise du projet

Tous les participants souhaitant voir leur travail publié sur le site des *24heures de la bande dessinée de Lausanne* et recevoir le certificat attestant de leur participation réussie au projet devront, le **samedi 24 mai à 17h30 précises**, remettre leur travail sous un format PDF. Ce dernier devra respecter la contrainte énoncée en début du projet. Un service de scanner sera, le cas échéant, à disposition à l'école Ceruleum.

Publication et exposition des projets

Tous les projets reçus et reconnus valables seront publiés sur le site www.24heuresbandedessinee.ch d'ici le **dimanche 25 mai 2014 à 16h** au plus tard, pour une période d'une année. Les organisateurs se réservent néanmoins la possibilité de renoncer à la publication de tout projet dont le propos s'avérerait non conforme aux lois et règlements en vigueur.

Les organisateurs se réservent la possibilité d'exposer, à l'occasion de BD-FIL 2014 (11-14 septembre) un choix de travaux. Le mode d'exposition sera laissé à leur libre appréciation. Ils informeront chaque participant concerné et apprécieront avec lui, le cas échéant, l'opportunité d'une présentation d'originaux ou de reproductions/impressions.

Droits

Chaque participant conserve la totalité des droits liés aux planches qu'il aura réalisées dans le cadre des *24 heures de la bande dessinée de Lausanne*. Il s'engage néanmoins à faire figurer, dans toute reproduction (partielle ou complète, matérielle ou électronique) qu'il réaliserait lui-même ou qu'il déléguerait à un tiers la mention "réalisé dans le cadre des 24 heures de la bande dessinée de Lausanne 2014".

Dans le but de promouvoir et de mettre en valeur les *24 heures de la bande dessinée de Lausanne* chaque participant autorise la reproduction et la diffusion, à titre gracieux et libre, par les organisateurs ou tout tiers autorisé par eux, d'un extrait de ses planches sur tous supports de presse (dossiers, communiqués, illustrations pour les médias, etc.) et de promotion (supports imprimés, audiovisuels et électroniques). Cette reproduction ou diffusion mentionnera le nom et prénom de l'auteur.